



Démarche : Obtenir un NIR

Organisme : Institut de la Statistique de la Polynésie Française

## Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

## Formulaire

Le NIR en Polynésie française

(Numéro d'Immatriculation au Répertoire national d'identification des personnes physiques)

### 1. Le NIR c'est quoi ?

Le NIR est un numéro d'identification unique de l'individu composé de 15 chiffres.

Le NIR est aussi appelé numéro de sécurité sociale en métropole.

Le NIR est composé de 15 chiffres (dans l'ordre) :

- le sexe (1 chiffre) ;
- l'année de naissance (2 chiffres) ;
- le mois de naissance (2 chiffres) ;
- le lieu de naissance de la personne concernée (5 chiffres ou caractères) ;
- le numéro d'ordre qui distingue les personnes nées au même lieu à la même période (3 chiffres) ;
- la clé calculée (2 chiffres).

### 2. A quoi sert le NIR ?

En Métropole et dans les DOM, le NIR sert à chaque assuré social dans ses relations avec la caisse d'assurance maladie et les autres organismes de protection sociale (ex: caisse de retraite).

En Polynésie française, il sert :

- Aux personnes évasanées pour leur traitement médical en métropole et à certains retraités locaux ;
- Aux étudiants polynésiens qui partent étudier en métropole pour leur couverture sociale et leur inscription dans les universités.

### 3. Rôle de l'ISPF et des polynésiens

L'ISPF centralise les informations reçues des communes en vue de l'immatriculation des individus nés en Polynésie française. L'ISPF communique son numéro NIR à chaque personne née en Polynésie française qui en fait la demande. Chacun en ce qui le concerne s'assure que son état civil est parfaitement juste, en particulier avant toute démarche sous-jacente à l'utilisation de son NIR. Si une erreur est constatée, il contacte l'ISPF et transmet les pièces nécessaires (avec une copie intégrale d'acte de naissance).

### 4. Cadre légal encadrant l'extension du NIR à l'Outre-mer

Décret n°2006-278 du 8 mars 2006 modifiant le décret n° 82-103 du 22 janvier 1982 relatif au répertoire national d'identification des personnes physiques et portant extension à l'Outre-mer de l'identification au répertoire. Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## Obtenir un NIR Nom de jeune fille

Si vous portez aujourd'hui le nom de famille de votre époux, indiquez-nous votre nom de jeune fille.

### Autres prénoms

Si d'autres prénoms apparaissent sur votre pièce d'identité, indiquez-les. (Séparez les prénoms par une virgule)

### Date de naissance

### Nationalité

### Lieu de naissance

Commune de Polynésie française

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Anaa - 11
- Arue - 12
- Arutua - 13
- Bora Bora - 14
- Faa'a - 15
- Fakarava - 16
- Fangatau - 17
- Fatu Hiva - 18
- Gambier - 19
- Hao - 20
- Hikueru - 21
- Hitiaa O Te Ra - 22
- Hiva Oa - 23
- Huahine - 24
- Mahina - 25
- Makemo - 26
- Manihi - 27
- Maupiti - 28
- Moorea-Maiao - 29
- Napuka - 30
- Nuku Hiva - 31
- Nukutavake - 32
-

## Obtenir un NIR

- Papara - 34
- Papeete - 35
- Pirae - 36
- Pukapuka - 37
- Punaauia - 38
- Raivavae - 39
- Rangiroa - 40
- Rapa - 41
- Reao - 42
- Rimatara - 43
- Rurutu - 44
- Tahaa - 45
- Tahuata - 46
- Taiarapu-Est - 47
- Taiarapu-Ouest - 48
- Takaroa - 49
- Taputapuatea - 50
- Tatakoto - 51
- Teva I Uta - 52
- Tubuai - 53
- Tumaraa - 54
- Tureia - 55
- Ua Huka - 56
- Ua Pou - 57
- Uturoa - 58

## Adresse postale

### Boîte postale

Cette adresse pourra être utilisée pour vous envoyer des documents par voie postale.

### Code postal de Polynésie

### Ville

## Obtenir un NIR

### Pièces jointes

Ci dessous les pièces que vous devez fournir dans votre dossier. Notez que des photos faites avec votre portable conviennent parfaitement.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce d'identité

Fournissez une copie de votre carte d'identité (recto/verso) ou de votre passeport (page avec la photo) sous forme de photo ou scan.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Acte de naissance intégral

Vous pouvez obtenir ce document dans votre mairie de naissance.